

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018

Bureau

Président : M. Alain MATHIEU
Vice-président e : Mme Vally CARTER
Secrétaire : M. Christian FLURY
Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mme Monica DE VECCHI

Sont présents :

Mme Nathalie ADAM, M. Simon ANTICH, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Thierry BRUNIER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Virginie GLASSEY, M. Christian HAAS, M. Aristos MARCOU, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, Mme Sevinc SÖNMEZ, M. Hüseyin TEMEL, M. Muharrem TEMEL, Mme Olga VILLARRUBIA

Excusés :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierry FRANCIOLI, M. Yannick HANIFI, M. Eric MAUGUÉ,
M. Steeve RAY
M. Frédéric RENEVEY, Maire

Assistent à la séance : M. Damien BONFANTI, M. Stéphane LORENZINI
Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Télérelevage des consommations d'énergie – Crédit d'investissement (Fr. 195'000.--) (159-18.10) **p. 1275** **Entrée en matière**
 - b) Aménagement du parc Louis-Henri Maquelin – Crédit d'étude (Fr. 100'000.--) (160-18.10) **p. 1275** **Entrée en matière**
 - c) Création du Fonds Lancy médias et règlement d'utilisation (161-18.10) **p. 1277** **Entrée en matière**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 octobre 2018

- 7) Nomination du sergent Patrick PAGE et du caporal Frédéric HEIZ au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers **p. 1277** **Vote**
- 8) Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2019 **p. 1278** **Vote**
- 9) Commission des travaux et constructions –
Séance du 1^{er} octobre 2018 – Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY
Commission des finances – Séance du 8 octobre 2018 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
Ecole de Tivoli – Rénovation-transformation – Crédit
d'investissement (Fr. 27'460'000.--) (158-18.09) **p. 1278** **Arrêté**
- 10) Commission des finances et du logement –
Séance du 8 octobre 2018 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
a) Vente à la Fondation communale immobilière de Lancy des parcelles 89, 93, 1759 et 2812 (156-18.09) **p. 1282** **Arrêté**
b) Divers
- 11) Commission de l'administration et des affaires économiques –
Séance du 24 septembre 2018 - Rapporteur : M. Thierry DEROBERT
a) Missions, prestations et outils du pôle Communication **p. 1284** **Information**
b) Etat de la situation de la Fondation Lancy médias **p. 1285** **Information**
c) Divers
- 12) Commission des travaux et constructions –
Séance du 1^{er} octobre 2018 – Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY
a) Point d'information sur le projet de construction du Terrain d'aventure du Petit-Lancy (TAPL) **p. 1285** **Information**
b) Divers
- 13) Commission de la sécurité - Séance du 2 octobre 2018 -
Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY
a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e **p. 1286** **Information**
b) Piscine de Marignac – bilan sécuritaire de la saison estivale **p. 1286** **Information**
c) Sécurité sur l'esplanade de Compostelle **p. 1287** **Information**
d) Protection civile – Présentation du domaine « Logistique » **p. 1287** **Information**
e) Situation sécuritaire du Village du soir **p. 1288** **Information**
f) Divers
- 14) Propositions individuelles et questions **p. 1288**
- 15) Questions du public **Annexe**

* * * * *

M. MATHIEU : Mesdames et Messieurs, bienvenue à tous. J'ouvre cette séance du Conseil municipal du 18 octobre 2018. Je vous salue, membres du Conseil municipal, MM. les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 octobre 2018

municipal. Sont également salués les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Lancy présents dans la tribune, les représentants et représentantes de la presse, ainsi que vous, cher public lancéen.

J'excuse l'absence de M. le Maire, Frédéric RENEVEY, retenu par un voyage d'étude.

J'excuse également M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierry FRANCIOLI, M. Eric MAUGUÉ, M. Steeve RAY et M. Hüseyin TEMEL ; M. DEROBERT arrivera avec du retard. Y a-t-il d'autres absents ? Si ce n'est pas le cas, nous sommes donc 32, si un vote qualifié est nécessaire, il faudra 17 suffrages pour que ce vote soit accepté.

Je passe maintenant à notre ordre du jour.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. LORENZINI : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le Conseil administratif est au regret de vous annoncer que nous allons devoir retirer le point concernant l'approbation du budget. Nous avons malheureusement été informé ce lundi par l'Administration fiscale cantonale de nouveaux éléments changeant de manière assez forte les prévisions fiscales à la baisse, ce qui va nous imposer de revoir la copie du budget que nous pourrions vous présenter dans une nouvelle mouture à la Commission des finances qui aura lieu le 5 novembre prochain, dans le but de pouvoir voter ce budget lors de la séance de Conseil municipal du 15 novembre 2018.

M. MATHIEU : nous supprimons donc les points 10b), c) et d). S'il n'y a pas d'autres remarques, nous passons à l'approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Pas de communications.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pas de communications.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 octobre 2018**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

**a) Télérelevage des consommations d'énergie – Crédit d'investissement (Fr. 195'000.--)
(159-18.10)**

M. LORENZINI : il s'agit d'une suite logique à un premier crédit d'investissement que nous vous avons présenté pour installer un certain nombre de compteurs dans les installations des principaux consommateurs de la Ville de Lancy au niveau du patrimoine administratif. Ce crédit concerne cette fois-ci un système de relevés et de récolte des données de consommation sur les trois énergies que sont le gaz, l'eau et l'électricité, afin de pouvoir suivre de près ces installations et pallier d'éventuels dysfonctionnements ou surconsommations et pouvoir avoir des indicateurs fiables pour le suivi de nos installations. Ce crédit s'inscrit dans le cadre du Plan d'énergie des bâtiments du patrimoine administratif de la Ville de Lancy qui a été présenté et validé par votre Conseil le 19 octobre 2017.

Arrivée M. DEROBERT

M. MATHIEU : nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.

b) Aménagement du parc Louis-Henri Maquelin – Crédit d'étude (Fr. 100'000.--) (160-18.10)

M. BONFANTI : il s'agit d'un crédit d'étude concernant le parc Louis-Henri Maquelin, qui se trouve derrière la crèche du quartier de la Chapelle et à côté du CAD de l'Hospice général.

Comme vous le savez, la deuxième phase du quartier de la Chapelle s'est terminée. Ce quartier a été inauguré il y a quelques semaines. Des nouveaux habitants habitent dans ce quartier. Ce qui est envisagé maintenant, c'est d'aller de l'avant avec ce parc, de pouvoir l'aménager au travers d'une démarche participative, c'est-à-dire de faire participer l'ensemble des associations qui sont présentes sur le site, ainsi que la population et les services de l'administration communale pour que nous puissions trouver des aménagements qui répondent au mieux aux attentes et aux besoins de la population.

Mme CASUTT : le groupe PDC refusera l'entrée en matière concernant ce point.

Effectivement, Fr. 100'000.—, qui engendreront plus d'un million d'investissement selon les prévisions budgétaires 2019-2024, nous paraissent excessifs surtout pour un mandat d'étude

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 octobre 2018

concernant l'aménagement d'un parc existant sur lequel les éclairages et les points d'eau viennent d'être aménagés.

Lors de la dernière Commission du développement durable, il nous a été expliqué qu'il fallait améliorer l'éclairage, remettre des arbres, installer une fontaine, un terrain de pétanque, etc.

En sortant de ladite commission, je suis passée dans ce parc et j'ai constaté que l'éclairage et le terrain de pétanque sont existants, qu'il y a une biodiversité intéressante, que les arrivées d'eau pour la fontaine sont installées. Celle-ci devrait même déjà exister selon le crédit d'investissement voté le 20 octobre 2016.

Ce parc avec ses vieux arbres et son air désuet est très agréable au milieu de ce nouveau quartier.

Lors de l'inauguration de la deuxième phase du quartier de la Chapelle, nous avons pu constater qu'il était même possible d'installer une tente.

Etant donné ces divers éléments, nous nous opposons à l'entrée en matière. Nous ne comprenons pas le besoin actuel de faire des aménagements supplémentaires.

Comme il existe des associations d'habitants dans ce quartier, nous pourrions revenir ponctuellement sur des demandes spécifiques.

M. DEROBERT : pour faire suite à ce qui vient d'être dit par le PDC, le PLR ira dans le même sens. Le parc actuel est bien aménagé, ou pas aménagé mais justement c'est ce qui fait son charme. C'est un espace de prairie, les habitants vont tranquillement se rendre compte qu'il existe comme cela et nous ne voyons pas l'intérêt d'investir un million dans quelque chose qui convient actuellement, qui reste relativement brut, et c'est assez sympa.

On suivra le PDC et nous n'entrerons pas en matière.

M. BONFANTI : il est étonnant de refuser une démarche participative. Les contacts que j'ai avec des habitants du quartier et les remontées d'information démontrent qu'il manque certaines places de jeux, il y a des places de jeux près des bâtiments, mais elles ne répondent pas à l'âge de tous les enfants. Les discussions que j'ai avec les habitants démontrent qu'il manque quelques aménagements à réaliser dans ce quartier.

Je trouve un peu dommage que l'on bloque le fait de pouvoir discuter de cette étude en commission. Si vous refusez cette étude en commission, cela ne me pose aucun problème, mais au moins que l'on puisse en discuter en commission.

Si vous souhaitez restreindre l'étude parce que vous considérez qu'elle est trop large et qu'elle va trop loin, pourquoi pas, mais de couper l'herbe sous le pied et de considérer dès à présent que tout est réalisé et que tout va bien alors qu'on n'a même pas entendu les associations d'habitants et qu'on n'a même pas pu faire un état des lieux total de ce lieu me paraît un peu étrange.

On est dans une démocratie, l'objectif est que l'on puisse discuter en commission de ce que l'on souhaite faire ou pas. Refuser l'entrée en matière dès à présent me semble inconcevable.

M. MATHIEU : vous avez de la chance, on ne parlera pas de budget ce soir, donc nous avons du temps, mais en principe une entrée en matière se vote ou ne se vote pas et on va discuter en commission. M. ANTICH, ensuite M. DEROBERT et on clôt les débats.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 octobre 2018

M. ANTICH : je voulais ajouter une chose par rapport au nombre de parcs. Je sais qu'il y en a quatre qui ont déjà été construits, il y a en tout cas quatre aménagements pour les enfants plus l'école qui représente une grande surface de jeux ; ce qu'il manque un peu ce sont les terrains de football, je trouve que ce petit parc pourrait très bien s'y prêter.

M. MATHIEU : venez le dire en Commission du développement durable. M. DEROBERT ne souhaite plus prendre la parole. Nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 18 oui, 13 non, 0 abstention.

Le renvoi à la Commission du développement durable par 24 oui, 3 non, 4 abstentions.

c) Création du Fonds Lancy médias et règlement d'utilisation (161-18.10)
=====

M. BONFANTI : comme vous le savez, la fondation a été dissoute au mois de juin de cette année. Actuellement, elle est en liquidation et le liquidateur est M. François LANCE. Nous avons pour objectif de récupérer le solde de l'argent qui reste dans cette fondation qui est estimé à environ Fr. 300'000.--. Pour pouvoir récupérer ce solde, il nous faut constituer un fonds ainsi qu'un règlement. L'objectif est de discuter de ce fonds et de ce règlement en Commission de l'administration.

M. MATHIEU : nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 30 oui, 0 non, 1 abstention.

Le renvoi à la Commission de l'administration, affaires économiques et communication est accepté par 30 oui, 0 non, 1 abstention.

7) NOMINATION DU SERGENT PATRICK PAGE ET DU CAPORAL FREDERIC HEIZ AU GRADE DE LIEUTENANT DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

M. MATHIEU : vu qu'il s'agit d'un grade d'officier, c'est à nous, Conseil municipal, d'entériner ceci, les sous-officiers étant entérinés directement par le Conseil administratif.

M. LORENZINI : sur votre gauche, dans les bancs du public, vous avez le sergent Patrick PAGE et sur votre droite, le caporal Frédéric HEIZ.

Je vais vous dire quelques mots sur chacun d'entre eux.

Je commence par le sergent Patrick PAGE, qui est proposé au grade de lieutenant. Il est incorporé en 2005 dans la Compagnie 35 de Lancy. Il a été responsable de la formation des jeunes sapeurs-pompiers de 2006 à 2017. Il a fait une formation tronçonneuse sapeurs-pompiers en 2009, formation de ventilation en 2012, une formation entretien casques sapeurs-pompiers en 2013, puis une formation de spécialiste Polycom en 2016.

En ce qui concerne, le caporal Frédéric HEIZ, qui est proposé au grade de lieutenant, il a été intégré à la Compagnie de Lancy en 2010, il a fait l'école de formation de base en 2011, puis l'école de sous-officier en 2016 et l'école d'officier en 2018.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 octobre 2018

M. MATHIEU : nous passons au vote.

Vote accepté à l'unanimité.

L'assemblée applaudit.

8) NOMINATION DES PRESIDENCES ET VICE-PRESIDENCES DES LOCAUX DE VOTE POUR L'ANNEE 2019

M. MATHIEU : vous avez reçu les listes par le biais de CMNet. Nous passons au vote.

Vote accepté à l'unanimité.

**9) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 1^{er} octobre 2018
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY
COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 8 octobre 2018 -
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

Ecole de Tivoli – Rénovation-transformation – Crédit d'investissement (Fr. 27'460'000.--) (158-18.09)
=====

Mme GLASSEY présente le sujet : M. LORENZINI annonce que ce projet a été réalisé dans le cadre d'un concours en conception-réalisation pour lequel la commune a demandé que soit inclus un ESCO dans l'équipe lauréate, c'est-à-dire un investisseur dans le domaine énergétique. Le projet porte sur la rénovation de l'école Tivoli dans le cadre de l'appel d'offres sur la partie la plus ancienne de l'école. Compte tenu de la volonté de ne pas forcément rénover à l'identique comme cela a été fait sur les autres écoles pour des raisons patrimoniales, un concours d'architecte a été mis en place.

Le lauréat de ce concours est l'entreprise totale AG Construction.
Sachant que ce concours était composé d'un membre de chaque parti du Conseil municipal, ainsi que des représentants de la commune, architectes des travaux et constructions de la Ville de Lancy.

La mise en œuvre du projet aura lieu en quatre phases.

- 1) Mise en place d'une école provisoire.
- 2) Rénovation de l'ancien bâtiment et de celui réalisé plus récemment en 1990.
- 3) Extension d'un nouveau bâtiment.
- 4) Aménagement des extérieurs.

À quoi ressemblera la nouvelle école ? Les briques extérieures seront démolies, une enveloppe thermique parfaite sera posée ainsi que des parements en poli-bois, un bois reconstitué qui ne nécessite aucun entretien.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 octobre 2018

Pour respecter l'architecture et retrouver les bandeaux et piliers en béton, tout sera traité correctement, notamment en carbonatation. L'esprit béton sera donc retrouvé après avoir isolé cette partie par un placage en Eternit, matériau entièrement naturel. Par ailleurs les toitures seront entièrement refaites et isolées, dont celle du nouveau bâtiment qui sera pourvue de panneaux photovoltaïques et la plupart d'entre elles seront végétalisées et aménagées pour l'usage des enfants. Toutes les menuiseries extérieures seront remplacées ainsi que tous les stores à lamelles. Il y aura des faux-plafonds pour améliorer l'acoustique. Tous les éléments qui constituent le mobilier fixe seront décapés, revernés et remis à neuf afin de conserver l'esprit Waltenspühl. Les couloirs repeints avec des teintes claires et des éclairages lèche-murs seront posés et enfin les sanitaires seront refaits à neuf selon les normes SIA pour les personnes handicapées.

L'ensemble des préaux sera revisité avec des parties jeux pour les plus jeunes composés de sols souples et les espaces pour les plus grands une zone plus douce avec des plantations. Une structure centrale sera également installée au milieu de la cour avec des bancs.

Les conseillers ont votés favorablement au crédit de Fr. 27'460'000.- avec 11 oui et 1 abstention.

En l'absence de M. AESCHBACHER, M. DEROBERT présente le sujet : le Conseiller administratif en charge de ce dossier indique que la Commission des travaux a traité ce sujet lors de sa dernière séance. Il s'agit de la rénovation de la partie la plus ancienne de l'école. Il précise que cette rénovation se fera sur la base d'un contrat de performance énergétique.

Le chiffrage est large car le projet prévoit également d'intégrer la réfection complète des préaux, les canalisations, le mobilier nécessaire pour les nouvelles activités et la mise en place de nouveaux tableaux interactifs. Comme il s'agit d'une rénovation, tout se ferait alors d'un coup.

Lors du concours, entre les deux tours, il est apparu qu'il serait peut-être intéressant de demander également aux différentes équipes de chiffrer la rénovation de la partie plus récente de l'école, qui date des années 90. Ce chiffrage a été réalisé et la Commission des travaux l'a validé.

Au vote, la commission accepte à l'unanimité l'intégration au crédit d'investissement de l'option pour un montant de Fr. 3'510'000.--, puis vote à l'unanimité le crédit d'investissement pour la rénovation de l'école.

M. MATHIEU : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

Mme CASUTT : le groupe PDC se réjouit de cette rénovation. Nous avons enfin une vraie étude de rénovation pour permettre à cette école de passer dans le 21^e siècle et d'améliorer sensiblement sa performance énergétique. Cette rénovation va dans le sens de la motion de notre groupe, acceptée par une large majorité de ce Conseil le 21 juin 2012.

Cette motion demandait que le préavis du SCAN soit supérieur à celui de la CMNS. Nous avons déjà rénové quatre écoles en préservant l'architecture de M. Waltenspühl et qui gardent de piètres performances énergétiques.

La rénovation de l'école de Tivoli est la première qui prend en considération l'énergie avant le patrimoine. Nous nous réjouissons de voir ce renouveau et nous espérons que les trois dernières écoles à rénover bénéficieront du même élan.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 octobre 2018

Nous accepterons bien entendu ce crédit d'investissement.

Mme VILLARRUBIA : je salue effectivement la rénovation de l'école de Tivoli. Je suis assez contente de tout cela et en particulier d'utiliser les contrats de performance énergétique qui sont quand même un outil novateur.

J'ai toutefois un petit regret, c'est que ce ne soit pas les services industriels de Genève qui aient été retenus dans le processus. Services industriels dont nous sommes tous propriétaires et services industriels qui ont été les précurseurs dans ce domaine en Suisse.

En commission, il nous a été donné une information sur l'estimation de cet investissement qui sera fait par l'entreprise retenue, 360°, une estimation pour l'instant, le chiffre exact est encore en cours, ce qui me semble tout à fait normal, estimation de Fr. 2 millions. On nous a également informés que ce montant était inclus, à ce stade, dans le crédit d'investissement que l'on nous demande de voter aujourd'hui, ce qui est également inscrit dans l'arrêté. Si je calcule bien Fr. 2 millions représentent à peu près 7,3% du crédit d'investissement. Cela veut dire que, quelque part, on est en train de voter un crédit d'investissement qui a 7,3% de trop puisque ce n'est pas un investissement que la commune fera, mais ce sera l'entreprise 360°, et la commune paiera cet investissement, mais dans ses frais de fonctionnement.

Par contre, il n'est pas du tout inscrit dans l'arrêté que cet investissement sera déduit. Donc, ma question est : est-ce qu'il ne faut pas faire un amendement qui stipulerait qu'il faudra déduire, et pas seulement financer partiellement par la subvention du programme bâtiment énergie, le ESCO n'est pas une subvention.

Je souhaitais proposer un amendement qui dirait : *« de déduire le montant exact lorsqu'il sera défini et qui sera financé par l'entreprise en charge du contrat de performance énergétique »*.

M. LORENZINI : par rapport à la proposition d'amendement, cela me semble en effet plus précis que la phrase relativement vague qui figure dans l'arrêté, puisqu'on cite « programme bâtiment ou autres », c'est vrai que l'on peut être plus précis que « autre ». Je suis tout à fait ouvert à cette proposition qui me semble judicieuse.

Par rapport au regret sur le fait que ce ne soit pas les SIG, je dirai que c'est un regret partagé. On a été assez surpris que les SIG ne soient pas dans les équipes. On avait d'un côté une équipe avec Alpiq, une autre équipe avec 360°. Au deuxième tour, visiblement le troisième candidat avait approché les SIG, ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord, ils sont finalement venus avec une proposition où c'était l'entreprise générale qui faisait l'ESCO elle-même. Donc finalement on n'avait aucun groupe dans lequel il y avait les SIG. On le regrette évidemment aussi parce qu'on préférerait travailler avec l'entreprise dont nous sommes propriétaires en partie qu'avec une entreprise tierce.

Mme RUERAT : nous allons soutenir ce crédit d'investissement pour la rénovation et la transformation de l'école de Tivoli. D'une part ces travaux s'inscrivent dans la poursuite des rénovations des bâtiments scolaires, pour garantir une meilleure prise en charge des élèves, ainsi que des locaux pour le parascolaire et le dojo Tivoli ; d'autre part la transformation de l'école est prévue de manière globale afin d'éviter à nouveau des travaux dans le futur et de conserver une cohérence architecturale.

De plus, le groupe socialiste salue et suivra de près la mise en œuvre du projet du contrat de performance énergétique, qui est une démarche innovante et c'est avec un vif intérêt que nous suivrons les économies d'énergie qui seront réalisées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 octobre 2018

En outre, il est aussi apprécié le projet pédagogique avec les élèves dans le but de les former aux aspects énergétiques pendant le chantier.

Toutefois, nous souhaitons relever que le type de mandat choisi, en entreprise totale, présente des qualités mais que des défauts ont été remarqués. En effet, seules les grosses entreprises sont en mesure d'obtenir ce type de marché.

Pour terminer, le projet de rénovation et d'agrandissement de l'école de Tivoli, avec l'option, a tout le soutien du groupe socialiste. Nous allons aussi soutenir l'amendement proposé par les Verts.

Mme ADAM et M. ANTICH font remarquer que le débat devrait porter sur l'amendement.

M. MATHIEU : c'est pour un renvoi en commission que l'on arrête les débats et on s'exprime sur le renvoi en commission ; quand il y a un amendement on continue les débats et l'amendement est voté après.

M. FLURY : l'école de Tivoli est le bâtiment fondamental dédié à l'enseignement primaire du quartier de Tivoli et de celui de Surville dont la construction va prochainement démarrer.

Ce bâtiment des années 1970 est fortement défraîchi et devient trop petit. Il est issu des coups de crayon de l'architecte Waltenspühl et bénéficie de mesures de protection architecturales.

La formation scolaire est un des piliers de notre société. C'est sa qualité qui conditionnera la future vie de nos enfants. L'accès aux études supérieures est conditionné par un bon parcours primaire.

Nos autorités souhaitent rénover, agrandir cette école et la faire bénéficier de mesures énergétiques.

Nous remercions les commissaires de la Commission des Travaux d'avoir accepté d'intégrer à ce crédit les travaux qui initialement étaient prévus pour une deuxième phase.

Investir dans un bâtiment scolaire est un placement judicieux pour les générations à venir.

Le groupe MCG votera ce crédit avec enthousiasme.

M. COUTO : j'aimerais ajouter que - j'en ai parlé en commission - les travaux vont se faire pendant les cours scolaires, on m'a un peu garanti qu'il y aurait peu de dérangement pour les élèves pour ne pas nuire à leur apprentissage.

M. MATHIEU : nous allons d'abord nous exprimer sur la demande du groupe des Verts pour ajouter un point 3) à l'arrêté : « *de déduire le montant exact une fois déterminé qui sera financé par l'entreprise en charge du contrat de performance énergétique (entreprise 360°)* ».

Vu le crédit d'étude de Fr. 460'000.— accepté par le Conseil municipal le 20 octobre 2016 destiné à la rénovation et à l'agrandissement de l'école de Tivoli ;

Vu la nécessité de rénover l'ensemble de l'école de Tivoli, incluant notamment la rénovation complète de l'ancien bâtiment et des installations techniques, des mesures d'optimisation énergétique, la construction d'un nouveau bâtiment pour le parascolaire, la fourniture de pavillons provisoires, mobilier et la réhabilitation des espaces extérieurs et des canalisations ;

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 octobre 2018

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 1^{er} octobre 2018 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 8 octobre 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par oui / non / abstention

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 27'460'000.— (y compris le crédit d'étude de Fr. 460'000.— voté le 20 octobre 2016) destiné à la rénovation-transformation de l'école de Tivoli ;*
2. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant des subventions énergétiques (Programme Bâtiment ou autre) non estimées en l'état ;*
3. *de déduire le montant exact une fois déterminé qui sera financé par l'entreprise en charge du contrat de performance énergétique (entreprise 360°) ;*
4. *de comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
5. *d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021 ;*

L'arrêté 158-18.09 est accepté par 30 oui, 0 non, 1 abstention.

10) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 8 octobre 2018 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

a) Vente à la Fondation communale immobilière de Lancy des parcelles 89, 93, 1759 et 2812 – Avenue du Cimetière (156-18.09)

M. DEROBERT, en l'absence de M. AESCHBACHER, présente le sujet : Mme AYMON rappelle que la Ville de Lancy est propriétaire de quatre parcelles sur ce PLQ qui totalisent au bilan une valeur d'environ Fr. 3.7 millions.

Le choix a été fait de vendre ces parcelles à la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) à leur valeur d'acquisition. Il n'y a donc pas de gain comptable pour la Ville de Lancy dans cette opération.

Comme indiqué dans le projet de délibération, les membres de la commission doivent également approuver un emprunt, conformément aux statuts de la FCIL, à hauteur de Fr. 15 millions, afin que la FCIL puisse aller de l'avant avec les financements de ces achats et les constructions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 octobre 2018

En effet, le plan prévoit que la FCIL construise des immeubles pour la Ville de Lancy, l'opération ramènera de l'argent frais pour la trésorerie. Mme AYMON précise que les revenus nets de ces quatre parcelles sont négligeables, le revenu annuel net tourne autour de Fr. 40'000.-- pour les quatre parcelles.

A l'unanimité, la vente à la Fondation communale immobilière de Lancy des parcelles 89, 93, 1759 et 2812 est acceptée.

M. MATHIEU : comme il s'agit d'une vente, je voterai et la majorité qualifiée est de 17 suffrages. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu le plan localisé de quartier N° 29769, situé entre le chemin de la Bâtie, l'avenue du Cimetière et le chemin du Repos, adopté par le Conseil d'Etat le 5 février 2014 ;

Vu que la Ville de Lancy est propriétaire des parcelles 89, 93, 1759 et 2812, situées sur l'emprise de ce plan localisé de quartier ;

Vu que la Fondation communale immobilière de Lancy envisage la réalisation des immeubles de logements B et C sur les parcelles 89 et 93, tels qu'ils sont prévus dans le plan localisé de quartier et qu'elle pourra également acquérir des droits à bâtir dans le futur immeuble D ;

Vu que les parcelles 1759 et 2812, situées entre ces futurs immeubles, sont destinées à l'aménagement d'un parc et d'une place de jeux ;

Vu que la Fondation communale immobilière de Lancy ne dispose pas de fonds propres en suffisance pour réaliser ses immeubles et qu'elle devra recourir à l'emprunt à hauteur de 15 millions de francs,

Vu que l'article 11, alinéa 2, lettre a) des statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy prévoit que toutes les décisions de la Fondation précitée relatives à l'acquisition ou l'aliénation de biens immobiliers sont soumises à l'approbation du Conseil municipal, sous peine de nullité,

Vu que l'article 11, alinéa 2, lettre e) des statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy prévoit que toutes les décisions de la Fondation précitée relatives à la constitution de tout emprunt sont soumises à l'approbation du Conseil municipal, sous peine de nullité,

Vu le rapport de la commission des finances et du logement, séance du 8 octobre 2018,

Vu l'article 30, lettre h, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. De vendre à la Fondation communale immobilière de Lancy les parcelles

- 89 de Lancy, d'une superficie de 1'467 m², sise 26, avenue du Cimetière
- 1759 de Lancy, d'une superficie de 617 m², sise 28, avenue du Cimetière
- 2812 de Lancy, d'une superficie de 757 m², sise 28bis, avenue du Cimetière

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 octobre 2018

– 93, de Lancy, d'une superficie de 1'355 m², sise 32, avenue du Cimetière

pour lui permettre de réaliser deux immeubles de logements d'utilité publique tels que prévus au plan localisé de quartier N° 29769, et de l'autoriser à acquérir lesdites parcelles, conformément à ses statuts ;

2. *De fixer le prix de cette vente à Fr. 3'712'966.- ;*
3. *D'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy à s'acquitter de ce prix de vente dans le délai de 60 jours après l'entrée en force de l'autorisation de construire lesdits logements.*
4. *De comptabiliser le prix de vente en diminution des actifs du patrimoine financier de la commune inscrits au bilan, qui correspond aux valeurs d'acquisition des parcelles.*
5. *D'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy, conformément à ses statuts, à recourir à l'emprunt à concurrence de CHF 15'000'000.- pour financer la construction des immeubles précités.*
6. *De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes relatifs à cette opération.*

L'arrêté 156-18.09 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Divers

=====

M. DEROBERT, en l'absence de M. AESCHBACHER, présente le sujet : un commissaire trouverait assez intéressant d'avoir une présentation sur le sujet du premier train de mesures du désenchevêtrement lors d'une prochaine séance.

11) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION – Séance du 24 septembre 2018 – Rapporteur : M. Thierry DEROBERT

a) Missions, prestations et outils du pôle Communication

=====

M. DEROBERT présente le sujet : le Conseiller administratif en charge de ce dicastère nous explique la volonté du Conseil administratif d'intégrer une culture de la communication au sein de l'administration ayant pour but de présenter une image forte et cohérente de la commune.

Il nous est ensuite présenté la stratégie en matière de communication et le pôle communication qui a mis en place auprès de la population lancéenne via facebook, instagram et twitter, le journal Le Lancéen bien sûr et notre site Internet qui a vécu une refonte en juin 2018.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 octobre 2018

Afin de communiquer au mieux, le rôle et la mission du pôle communication ont été définis, une charte graphique a été élaborée et les outils ont été mis à disposition de tous les services, mesures qui devraient consolider la communication de la Ville de Lancy.

Il nous est ensuite présenté plus précisément les différents moyens de communication, dont je vous ai parlé précédemment. Je vous invite à aller les visiter pour plus de précisions.

Les prochaines réalisations du pôle communication seront un site intranet qui sera utile aux 250 collaborateurs de notre commune, des vidéos au service de nos moyens de communication et d'autres chantiers plus petits, toujours pour la cohésion de la commune.

Le travail réalisé a été relevé par l'ensemble des commissaires, même s'il reste encore certains éléments à améliorer dont je vous passe les détails.

b) Etat de la situation de la Fondation Lancy médias

=====

M. DEROBERT présente le sujet : selon la décision de l'autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, la Fondation a été dissoute au 15 juin de cette année.

La fin du processus de liquidation devrait intervenir dans le premier trimestre 2019 et le solde de la fortune restante reviendra, selon les statuts, à la commune qui devra l'affecter à un organisme poursuivant les mêmes buts, organisme dont nous avons parlé au point 6) et qui sera étudié par la commission idoine prochainement.

c) Divers

=====

M. DEROBERT présente le sujet : pas de divers.

12) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 1^{er} octobre 2018 – Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY

a) Point d'information sur le projet de construction du Terrain d'aventure du Petit-Lancy (TAPL)

=====

Mme GLASSEY présente le sujet : concernant le projet de construction, M. LORENZINI rappelle que les architectes étaient venus présenter deux variantes, celle de démolir et de reconstruire et celle de rénover.

La rénovation ne répondrait pas au nombre d'enfants que le TAPL souhaiterait accueillir. Le projet démolition-reconstruction a été retenu par les utilisateurs. La bâtisse sera déplacée afin d'avoir un plus grand espace de verdure.

C'est un volume en rez-de-chaussée composé d'un grand espace convivial et modulable, pouvant servir de préau ou d'espace de réunion pour les événements du TAPL, d'un bureau, d'une cuisine, d'un espace bibliothèque, de sanitaires et d'ateliers.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 octobre 2018

La question des matériaux est encore en discussion mais le projet prévoit principalement du bois, voire un retournement en bois pour la toiture, sachant qu'elle comportera différents éléments techniques notamment des panneaux solaires et les cheminées nécessaires aux chaufferies.

b) Divers

=====

Mme GLASSEY présente le sujet :

Piscine de Marignac

Mme Gachet demande pourquoi les travaux de recouvrement de la piscine sont retardés. M. LORENZINI explique que c'est un problème énergétique et que le nouveau collaborateur à l'office cantonal de l'énergie n'admet pas le principe déposé. La règle veut que l'eau d'une piscine ne soit pas chauffée ou seulement à 100% composé d'énergie renouvelable. Le projet déposé n'a pas été considéré comme étant assez renouvelable par l'OCEN. Finalement, il a été proposé qu'il soit raccordé au projet de chauffages à distance qui, lui, sera à 70% renouvelable. Il a fallu revoir le projet et déposer une demande complémentaire d'autorisation de construction, ce qui explique qu'elle ne soit toujours pas octroyée.

Quartier Bossons-Caroline zone 30

M. LORENZINI rappelle la volonté communale de passer en zone 30km/h le quartier Bossons-Caroline. Plusieurs demandes avaient été déjà refusées et la commune a finalement obtenu une entrée en matière. Il a été admis que la rue des Bossons ne peut formellement pas être admise en zone 30 et sera donc limitée à 30km/h tandis que le chemin de la Caroline passera en zone 30 traditionnelle.

**13) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 2 octobre 2018 –
Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY****a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e**

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. FRANCIOLI est élu Président et Mme ADAM vice-Présidente.

b) Piscine de Marignac – bilan sécuritaire de la saison estivale

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. TROXLER, responsable de la piscine, nous informe que 2018 est une très belle année par rapport au nombre d'entrées. Il faut remonter à 1971 pour avoir des chiffres équivalents.

Il explique comment sont gérées les incivilités : d'abord, c'est le gardien qui est au bord de la piscine qui intervient, si cela ne suffit pas, il appelle le gardien responsable qui, lui, peut appeler une personne de la sécurité privée et en dernier recours la police municipale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 octobre 2018

Cette année, 25 personnes ont été exclues à la journée et 5 à la saison. La sécurité privée est présente occasionnellement, si une forte affluence est prévue. Elle est bien accueillie par la clientèle.

Concernant les noyades, M. TROXLER a fait de la prévention en début d'année en encourageant les gardiens à aller discuter avec les personnes qui avaient un comportement à risque plutôt que d'attendre l'incident.

Un nouveau règlement est entré en vigueur cette année pour les plongeurs : les 7 mètres sont interdits au moins de 10 ans et les 10 mètres au moins de 12 ans. Un formulaire d'autorisation peut être signé par les parents.

Les gardiens ont des brevets qui doivent être renouvelés tous les 2 ans et chaque lundi matin est consacré à une petite remise à niveau par petits groupes. Il n'y a pas eu d'incidents graves cette année. Le 144 a été appelé trois fois, 13 personnes ont été conseillées de consulter un médecin et il y a eu 448 passages à l'infirmerie. Les chiffres sont stables sauf pour les appels au 144 qui ont diminué.

M. TROXLER termine en faisant un bilan sur les pataugeoires de quartier. Les normes de sécurité ont été durcies, c'est pourquoi un grillage a été installé. Les portes ne peuvent être ouvertes que par un adulte et elles sont fermées le soir.

c) Sécurité sur l'esplanade de Compostelle

=====

Mme MARMY présente le sujet : les fondations, propriétaires des immeubles, ont déposé un dossier à la Direction générale des transports. Voici les mesures qui vont être prises :

Des horodateurs vont être installés pour contrôler le stationnement jour et nuit. Le contrôle se fera par la Fondation des parkings.

La vitesse va être limitée à 30 km/h car il est légalement impossible de faire une zone 30.

Il y aura un marquage au sol au fond de l'esplanade pour permettre de faire demi-tour et dissuader les voitures de se garer.

La législation ne permet pas de mettre de passage-piétons mais des marquages au sol montreront qu'il y a des zones piétonnes.

M. RENEVEY ajoute que la DGT devrait rapidement édicter l'arrêté. Donc un appel d'offres pour la mise en place des panneaux et du marquage au sol devrait être fait rapidement.

d) Protection civile – Présentation du domaine « Logistique »

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. GISCHIG présente le dernier volet de la protection civile : la logistique.

La logistique est la colonne vertébrale de la PC au niveau de l'organisation. Elle porte sur la cuisine, les transports et de l'entretien. La cuisine s'occupe du ravitaillement lors des interventions. Chaque cuisinier est en relation avec un métier de la bouche. Les repas sont

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 octobre 2018

préparés soit dans les locaux de la PC et amenés sur les lieux, soit dans une remorque dédiée à la préparation nommée « Ratatouille ».

Les transports s'occupent de déplacer le commandement vers les lieux d'intervention. Ils peuvent être amenés à déplacer des affaires ou des personnes suite à un incendie.

Pour l'aspect technique, la logistique s'occupe de poser des barrières ou des balisages pour des manifestations.

Pour finir, la logistique s'occupe de l'entretien du matériel.

e) Situation sécuritaire du Village du soir

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que le Village du soir est installé dans un ancien garage. Le Village du soir a obtenu une autorisation annuelle d'exploitation culturelle. Le bruit a été testé et le Village du soir n'est pas aux normes.

La Ville de Lancy a délivré une autorisation pour les buvettes intérieures, celle pour les buvettes extérieures n'a pas été renouvelée.

Les nuisances sonores sont dues aux basses, ainsi qu'au bruit des clubbers (cris, claquement de porte). Par rapport à cela, la commune a plusieurs choix : soit ne rien faire, ce qui est inacceptable, soit ne plus donner d'autorisation pour les buvettes, ce qui engendrera la fermeture du site. La solution médiane est de refuser les buvettes extérieures, ce qui n'empêche pas le bruit des personnes qui prennent l'air. C'est celle-là que le Conseil administratif a prise. Le Village du soir a décidé de faire recours.

f) Divers

=====

Mme MARMY présente le sujet : un commissaire demande combien d'APM vont être engagés. M. RENEVEY répond qu'un APM par année va être engagé durant les trois prochaines années.

Suite à une question, M. RENEVEY informe qu'un agent de sécurité passe à la fermeture des salles louées sur la commune.

14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. COUTO : je vous informe que la présidence du groupe MCG Lancy est reprise par M. Kevin REICHENBACH.

M. NUROCK : il y a deux séances de Conseil municipal en arrière ainsi que le précédent, M. REOLON et moi-même vous avons interpellé concernant le ralentisseur au chemin des Fraisiers. J'y suis encore passé ce soir, il n'y a aucun marquage qui a été effectué. On aimerait savoir quand ces marquages seront faits.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 octobre 2018

M. REOLON : les lignes blanches, elles y sont toujours !

M. PAGE : on a pu lire dans Le Lancéen la suppression du vide-grenier au Petit-Lancy. J'aimerais savoir la raison pour laquelle ce vide-grenier est supprimé, alors qu'il en existe un au Grand-Lancy lors de la Fête des trois marchés. La population, certaines personnes ne comprennent pas, surtout que c'est un vide-grenier fédérateur, social, où les gens, même s'il a lieu au début du mois de novembre, s'y rencontrent et ont du plaisir à participer.

M. LORENZINI : je suis un peu confus pour le marquage du rehausseur du chemin des Fraisiers. J'avoue qu'il est un peu décevant que vous posiez plusieurs fois la question et que plusieurs fois je relaye l'information et chaque fois on me dit que cela va être fait et que ce n'est toujours pas fait. Je vais tout mettre en œuvre pour que cela soit fait dans les meilleurs délais.

Concernant les places blanches, par contre, je n'ai toujours pas d'éléments de réponse puisque cela dépend du changement de cette zone bleue. Mais les choses avancent à un train excessivement lent, j'en conviens.

Pour le vide-grenier, la décision a été prise notamment dans le cadre des recherches d'économies effectuées lors du précédent budget de ne pas renouveler la Journée du livre, qui avait une affluence extrêmement faible par rapport à l'investissement tant financier qu'en personnel et bonne volonté que cela demandait. Par rapport à cela, la question s'est posée de savoir si le vide-grenier – il y avait une synergie entre les deux – devait être maintenu. La décision a été prise, aussi dans un but d'alléger quelque peu les besoins en ressources humaines au niveau de la commune, de ne pas renouveler cette manifestation. Je conviens que cela peut être à regret pour un certain nombre de personnes. Il y a aussi une volonté, dans le cadre des manifestations communales, vous avez peut-être remarqué que depuis le début de la législature, le Conseil administratif a mis en place passablement de nouvelles manifestations. Donc, il y a aussi une volonté de changer un peu, de faire d'autres choses, il faut aussi faire des choix et des fois abandonner un certain nombre d'entre elles. Par rapport au vide-grenier, vous évoquez la fête des trois marchés ; je rappellerai que la Fête des trois marchés est une manifestation d'ordre associatif, privée, qui est un peu subventionnée par la commune mais qui est principalement gérée par un comité et des associations. Il est bien évident que si une dynamique se dégageait au niveau d'une association ou d'un groupe d'habitants du Petit-Lancy pour mettre en place un vide-grenier, on serait tout à fait ouvert à reconsidérer et à soutenir une telle démarche citoyenne.

M. MATHIEU : je me réjouis de vous revoir les 3 et 4 novembre pour notre sortie annuelle. Comme la coutume le suggère, certains ont pensé que j'étais originaire de Winterthur. Pas du tout. Comme mon nom l'indique, je viens du Valais, canton que nous avons visité dernièrement grâce à un illustre prédécesseur. La raclette réchauffée n'a rien de bon.

D'un autre côté, égalité des sexes oblige, je pourrais être ressortissant de Winterthur, ma grand-mère paternelle y étant née.

Le choix de Winterthur est simple : le sport et la culture urbains m'ont accompagné tout au long de ma carrière professionnelle : j'avais envie de les partager avec vous. De plus, avant d'embrasser cette carrière sociale, j'ai fait un semestre d'école polytechnique fédérale à Lausanne. Ceci vaut bien un détour par Technorama !

Je vais encore vous solliciter : pour le repas du soir un choix doit être fait entre trois menus. Merci de répondre rapidement au message qui vous sera adressé sous peu.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 octobre 2018

Enfin, le samedi chacun sera libre entre 15h00 et 18h00. Je vous adresserai un plan avec les particularités de Winterthur.

Je répondrai aux éventuelles questions au Carnotzet.

La séance est levée à 20h50

Le Secrétaire :

Christian FLURY

Le Président :

Alain MATHIEU

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 octobre 2018

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.